



AVIS DE COURSE

**Championnat de France RG65
Club de Voile Angoulême Charente
Grade 3
Du 6 Juin au 9 Juin 2025
Plan d'eau de La Grande Prairie
16710 Saint-Yrieix sur Charente**

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Suite à l'invasion de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

4. Pour faciliter l'application de la RCV E3.9 les concurrents en situation de handicap peuvent signaler leur venue et leurs besoins à l'OA. En fonction de ses possibilités, l'OA fera son possible pour répondre aux demandes.

5. Pour les personnes ayant une déficience auditive ou ne pouvant s'exprimer, la RCV 60.2(a)(1) sera adaptée.

1 REGLES

L'épreuve sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe E
- 1.2 les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions].
- 1.3 les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile,
- 1.4 le système de course HMS en vigueur,
- 1.5 les règles expérimentales VRC Umpiring 2021
- 1.6 le Système de Réduction du Nombre d'Instructions (SYRNIN)
- 1.7 Règles modifiées :
La RCV E2.1(c) est supprimée

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après 11h30 le 7/06/2025
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique sur le groupe WhatsApp

3 COMMUNICATION

Les informations aux concurrents se feront sur le groupe WhatsApp

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

- 4.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la série RG 65
- 4.2 Les concurrents admissibles – membres de l'association de classe – peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint en bas de page et en l'envoyant à :
cvac.regatesvrc@gmail.com
Club Voile Angoulême Chte - 14 rue Marcel Paul 16000 Angoulême
Le règlement se fera par virement bancaire : IBAN: FR76 1558 9165 2106 3007 1014 095
Notez dans le libellé : CF RG65 + votre nom

au plus tard le 22 Mai 2025 à 18h00

Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.3 Documents exigibles à l'inscription

- a) Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide
 - ou
 - leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée
 - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
 - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- b) Les concurrents n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger doivent présenter au moment de l'inscription :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).
- c) une autorisation parentale pour les mineurs

4.4 Pour le bateau :

- le certificat de jauge valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

5. DROITS A PAYER

- 5.1 Les droits requis sont les suivants : **70 €**
Sont inclus : Le café à votre arrivée le matin

Apéritif dînatoire le Samedi soir
Repas des skippers le dimanche soir

5.2 **Autres frais :**

Restauration :

Possibilité de réserver vos paniers repas (voir fiche d'inscription)

Formule : sandwichs ou salade ,dessert ,boisson

Hébergements :

Possibilité d'hébergement au Club de Voile avec PDJ : 25 € la nuitée

40 couchages (attention chambres de 4 à 6 personnes) pas de chambre individuelle

6. **REPARTITION DES FLOTTES**

La répartition des flottes de la première course sera affichée le 7/06 à 12h00 à partir du classement des coureurs au 1^{er} juin 2025

7. **PUBLICITE**

[NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

8. **PROGRAMME**

8.1 Confirmation d'inscription :
7/06/2025 de 8h30 à 12h00

8.2 Identification du matériel utilisé pendant l'épreuve et contrôle :
Le 6/6/2025 de 13h30 à 19h00
Le 7/6/2025 de 8h30 à 12h00

8.3 Briefing des concurrents le 7/06/2025 à 12h45 devant le Club House
Un briefing sera fait tous les jours 15 minutes avec le signal d'avertissement

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Flottes /Courses du jour
7/06/2025	13h00	flottes à suivre
8/06/2025	10h00	flottes à suivre
9/06/2025	9h30	Flottes à suivre

8.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h00
Aucune flotte après 15h30

9.0 **CONTRÔLE DE L'EQUIPEMENT**

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge ou de conformité valide.

9.2 [DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir 7/06/2025

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9.5 [DP] Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1 15 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de toutes les courses.

10 **LIEU**

10.1 Annexe A fourni le plan du lieu de la compétition

10.2 la zone de course sera devant le club.

12 **SYSTEME DE PENALITE**

L'Umpiring pour course en flotte pour les voiliers radiocommandés - règles expérimentales 2021 sera utilisé et affiché au tableau officiel.

13 **CLASSEMENT**

13.1 Courses retirées : Voir HMS en vigueur

13.2 4 courses devront être validées pour valider la compétition.

14 **RADIO [DP]**

Les concurrents doivent s'assurer que leur matériel de radiocommande est conforme aux règles édictées par l'Administration.

15 EMLACEMENT

Les bateaux doivent rester dans le hangar du club de voile entre les courses

16 PROTECTION DES DONNÉES

16.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

16.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

17 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

18. PRIX

18.1 Le titre de champion de France sera décerné si il y a au moins 15 bateaux ayant confirmés leur inscription. Dans le cas contraire la régata sera rétrogradée en critérium national grade 4.

18.2 Les trois premiers du championnat de France recevront respectivement une médaille d'or, d'argent et de Bronze.

19. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter : [

Club de Voile Angoulême : 05 45 68 42 46 voileangouleme@gmail.com

OU : cvac.regatesvrc@gmail.com (organisation)

<https://www.angouleme-tourisme.com/equipement/base-de-voile-eric-tabarly/>

A proximité du Club de Voile :

1 : Hôtel GREET : 05 45 69 78 95 hb918@accor.com

2 niveaux de prestations
- LES POPS (ex Campanille)

Chambres 1 à 2 personnes : 45 €/la nuit + 9,50 € le PDJ / personne

- LITTLE POP : (ex 1ere classe)

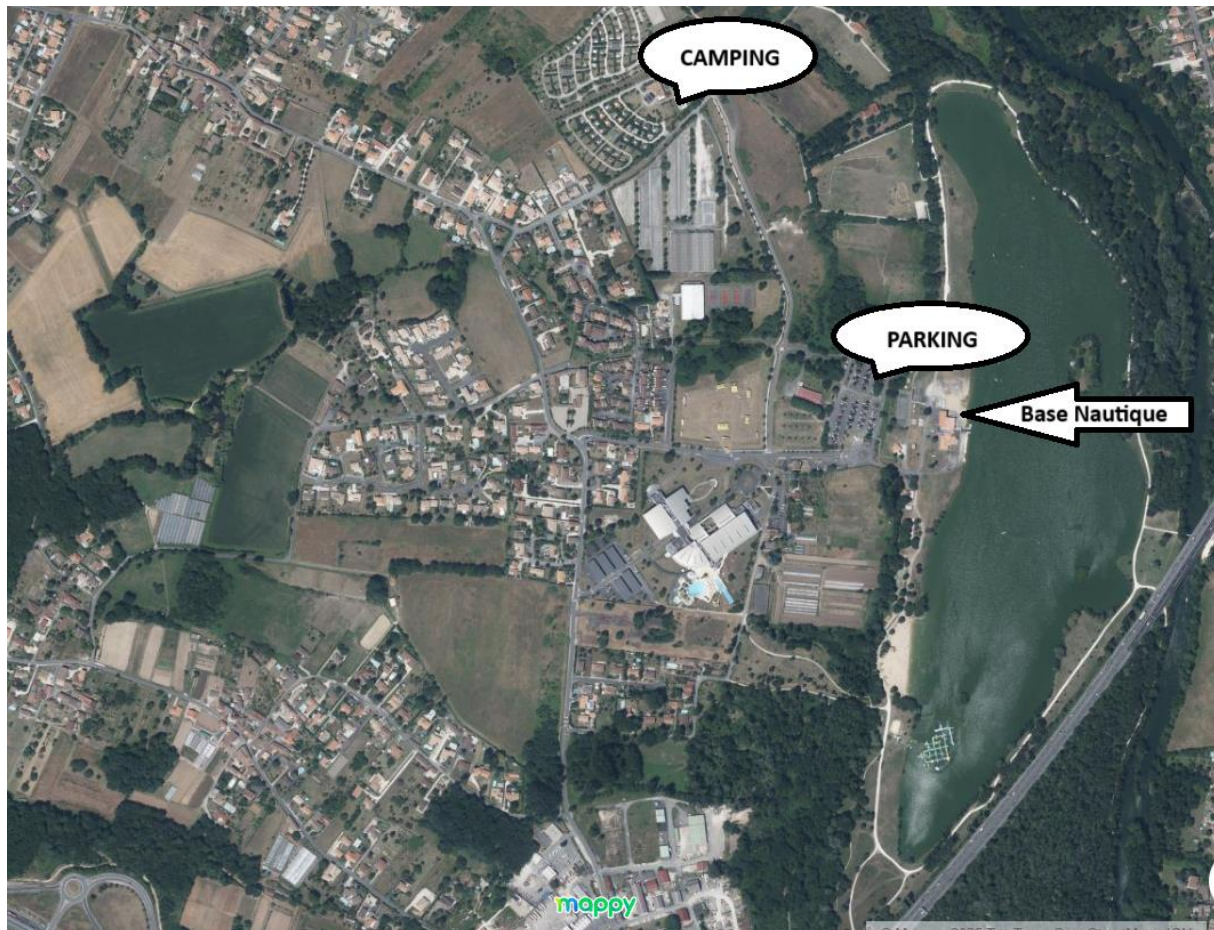
Chambres de 1 à 6 personnes : 55 €/ la nuit + 9,50 € PDJ

2 : Camping du Plan d'Eau Saint Yrieix : 05 45 92 14 64
campingleplandeau@alphacamping.fr

Mobil-home confort de 2 à 6 personnes : 135 € / 2 nuits

Emplacement pour Camping-Car , Caravanes et Toiles de tente

Annexe A



ANNEXE

Prescriptions of the Fédération Française de Voile (FFVoile) Racing Rules of Sailing 2025-2028

Version of 15th of October 2024

Prescription 1

FFVoile Prescription to RRS 25.1 (Notice of race, sailing instructions and signals)

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published. For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application. These standard documents can be downloaded on the "Arbitrage" website of FFVoile. <https://arbitrage.ffvoile.fr>

Prescription 2

(*) FFVoile Prescription to RRS 60.5(d) (Decisions on protests concerning class rules)

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

Prescription 3

(*) FFVoile Prescription to RRS 65.1 (Legal liability)

Any question or request related to legal liability arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee. A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit legal liability.

Prescription 4**(* FFVoile Prescription to RRS 70.3(b) (Appeals and requests to a national authority)**

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the FFVoile, received at least 2 months before the event. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

Prescription 5**(* FFVoile Prescription to RRS 76.1 (Exclusion of boats or competitors)**

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

Prescription 6**(* FFVoile Prescription to RRS 78.1 (Compliance with class rules; certificates)**

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

Prescription 7**(* FFVoile Prescription to RRS 86.3 (Changes to the racing rules)**

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

Prescription 8**(* FFVoile Prescription to RRS 88.2 (Changes or deletions to National prescriptions)**

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed or deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed. In such case, the prescriptions marked with an asterisk

(*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on "Arbitrage" website of FFVoile shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

Prescription 9**(* FFVoile Prescription to RRS 91(a) (Minimum number of protest committee members)**

The protest committee shall be composed of a minimum number of committee members in accordance with the provisions of the federal regulations of the FFVoile, unless a derogation is granted by the FFVoile

Prescription 10**(* FFVoile Prescription to RRS 91(b) (Appointment of an international jury)**

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the FFVoile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to APPENDIX R (Procedures for appeals and requests)

Appeals shall be sent to: Fédération Française de Voile, jury d'appel - 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the "Arbitrage" website of FFVoile.

FICHE D'INSCRIPTION A LA REGATE :

Championnat de France R665

GRADE : **G3**

DATE : **06 au 09 juin 2025**

ORGANISEE PAR LE CVAC

PARTICIPANT

N° de Licence :

N° de voile :

NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

PARTICIPATION AUX FRAIS :

Inscription à la compétition (70€)

Repas du midi (10,50€/personne/jour): samedi, dimanche, lundi

Nombre de repas salade

S:	D:	L:
----	----	----

Nombre de repas sandwich

S:	D:	L:
----	----	----

HEBERGEMENT :

Nuitée + petit déjeuner :

Nombre :

<input type="text"/>

A régler en même temps que l'inscription

DATE :

SIGNATURE :